

Le Conseil supérieur de l'éducation lance l'avis intitulé
Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives

Québec, le 3 mai 2019. — La présidente du Conseil supérieur de l'éducation, M^{me} Maryse Lassonde, est heureuse de dévoiler publiquement les idées-phares contenues dans l'avis de la Commission de l'enseignement collégial intitulé [Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives](#). Par ce lancement, le Conseil est fier de s'inscrire dans la continuité des célébrations entourant les 50 ans du réseau collégial québécois.

Non seulement le Conseil convie l'ensemble des acteurs de l'enseignement collégial et de l'éducation à une relecture des 50 ans d'histoire des collèges, mais il les invite aussi à se projeter dans l'avenir. La première section de l'avis porte sur les périodes charnières de cette histoire, tandis que la deuxième section présente un état de la situation concernant les principaux enjeux et défis à considérer pour poursuivre l'essor de ces établissements d'enseignement.

Retour historique sur 50 ans d'existence

Ce regard historique met en lumière la place incontournable que cet ordre d'enseignement inédit s'est taillée au sein du système d'éducation québécois au fil du temps ainsi que son ancrage progressif, et dorénavant reconnu, dans l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement collégial ont su affirmer peu à peu leur identité et préserver leurs fondements spécifiques tout en innovant, individuellement ou collectivement, pour répondre aux besoins émergents.

« Par la publication de cet avis, le Conseil réaffirme l'importance de la présence des collèges au sein de la société québécoise. Je joins ma voix à celles des membres du Conseil pour rappeler que les établissements d'enseignement collégial représentent un acquis à préserver autant pour le système d'enseignement supérieur que pour la population du Québec. »

M^{me} Maryse Lassonde, présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Quatre enjeux et défis

Le Conseil soulève, dans cet avis, quatre enjeux et défis qui se posent pour le développement du système d'enseignement collégial. Le premier fait état des efforts à poursuivre en matière d'accessibilité à l'enseignement collégial et, ultimement, d'accès à la réussite pour toutes et tous. Le deuxième offre un aperçu des nouvelles réalités étudiantes à considérer pour assurer l'adéquation de la formation collégiale. Le troisième porte sur les défis d'arrimage des parcours scolaires secondaire – collégial – universitaire ainsi que sur la cohérence interne de la formation collégiale. Le dernier expose les éléments à prendre en compte pour un pilotage efficace du système d'enseignement collégial.

« Les collèges jouissent aujourd'hui d'une reconnaissance indéniable de la qualité de la formation qu'ils offrent et de leur contribution au progrès du peuple québécois. Ils paraissent mieux outillés pour composer avec les réalités d'un monde qui se complexifie, qui évolue à un rythme accéléré et dont les besoins se diversifient. Les enjeux énoncés dans cet avis constituent une base de réflexion sur les éléments à prendre en considération dans la définition des orientations futures de l'enseignement collégial au Québec. »

M^{me} Maryse Lassonde, présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Par ailleurs, M^{me} Lassonde profite de ce lancement pour révéler le sujet du prochain avis de la Commission de l'enseignement collégial, qui portera sur les nouveaux besoins de formation des étudiants et des étudiantes. Ce thème permettra d'approfondir le deuxième des enjeux mentionnés plus haut.

Le Conseil supérieur de l'éducation :

- A été institué en 1964 en tant qu'organisme indépendant de consultation et de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation;
- Conseille le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et lui fait des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- Est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise;
- Accomplit sa mission par l'exercice de trois actions : la recherche, les consultations et les délibérations.

Source :

Patricia Faucher
Conseillère aux communications
Conseil supérieur de l'éducation
Tél. : 418 643-8253 ou 418 571-1359
patricia.faucher@cse.gouv.qc.ca

Lien connexe :

Vous pouvez consulter cet avis de même que sa version abrégée sur le site Web du Conseil supérieur de l'éducation, à l'adresse suivante : <https://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Publications/index.html>.